

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 8 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 10/07/2026 Reçu en préfecture le 10/07/2026 Publié le ID : 065-216500314-20260708-52_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le 8 du mois de juillet à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 2 juillet 2026.

PRESENTS:

Philippe CARRERE, Maire, Joëlle GARCES, Stéphane AUZERAL, Kate MARIE CROCKER adjoints.
Sylvie BIRABEN, Béatrice BRABANT, Christian GENIEZ, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Céline FRECHOU procuration à Béatrice BRABANT
Marc CAUMONT procuration à Stéphane AUZERAL
Éric DELCASSO procuration à Kate MARIE CROCKER
Agnès LATAPIE
Jean-Laurent PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Joëlle GARCES est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **18 juin 2026**.

Le compte rendu du conseil municipal du **18 juin 2026** est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU RESEAU DES EAUX USEES ROUTE DE PAILHAC-AVENUE CALAMUN – DEVIS
(52-2026)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bas de la route de Pailhac est en zone d'assainissement non collectif et qu'il est nécessaire de raccorder cette portion au réseau d'assainissement existant de l'avenue Calamun.

Pour ce faire, l'entreprise ACCHINI propose de réaliser l'ensemble des travaux pour un montant de 6 980€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le devis de l'entreprise ACCHINI pour les travaux de réalisation de raccordement du réseau des eaux usées de la route de Pailhac sur le réseau existant de l'avenue Calamun pour un montant de 6 980€ HT.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau